

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 09 minutes du matin, Poste.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.  
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
4 — 44 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Samedi, Fête de Noël, les ateliers étant fermés, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas.

**Chronique Politique.**

La chronique débute sur un ton entièrement nouveau.

Les combinaisons ministérielles que l'on avait tour à tour présentées, pendant les dix derniers jours, comme faites ou près d'aboutir, sont toutes abandonnées. Au lieu de rapprochements, on ne parle plus que d'incompatibilités d'humeur entre les aspirants aux portefeuilles. Les négociations destinées à préparer le futur cabinet seraient même entièrement suspendues.

La confusion parlementaire, créée par les incidents que soulève chaque jour la vérification des pouvoirs, aurait conduit l'Empereur aux résolutions suivantes :

Attendre que la liquidation électorale soit terminée ;

Accepter alors et annoncer officiellement la retraite collective du ministère actuel ;

Confier aussi officiellement à M. Emile Ollivier la mission de constituer un cabinet ;

Attendre le résultat de cette mission, en se réservant d'aviser, au cas où elle n'aboutirait pas, dans un délai normal, à un résultat satisfaisant.

Tout ce qui pourra se dire d'ici à quelques jours n'aurait donc plus qu'un intérêt éventuel, et c'est seulement au lendemain de la clôture de la session extraordinaire que la question

ministérielle entrerait sérieusement dans la voie d'une solution.

Le désir général serait que cette dernière phase de la situation intermédiaire se terminât avec la semaine actuelle. Mais il est plus que douteux que la Chambre puisse entrer en vacances pour le jour de Noël.

**ÉCHOS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES.**

Les bruits les plus contradictoires circulent dans les couloirs du palais Bourbon avant et pendant la séance du 21.

D'aucuns — peut-être les mieux informés — affirment qu'il faut s'attendre à l'apparition d'un ministère à surprises : en d'autres termes, que nul des noms mis en avant depuis quelques jours ne figurerait sur la liste du Journal officiel.

M. le marquis de Grammont serait-il un des honorables membres destinés à former ce ministère à surprises qu'on nous promet comme étreennes parlementaires ?

On serait tenté de le croire, en voyant l'honorable marquis — qui d'habitude siège à côté de M. Thiers — venir, au commencement de la séance, prendre gravement place au banc des ministres, et s'y installer dans cette pose méditative qui lui est familière.

Un autre bruit du jour, c'est que l'Empereur aurait confié à M. Magne la mission de former un ministère.

Inutile de dire que cet « on dit » a besoin d'être accueilli avec la même réserve que les précédents.

M. E. Picard devrait bien infuser à certains

de ses collègues quelques doses de sa bonne humeur ; M. Lefèvre-Pontalis, principalement, en aurait grand besoin.

Le jeune député de Seine-et-Oise a discoursu contre l'élection de M. André du Gard.

Il serait injuste d'avancer qu'il a mal parlé, mais quel orateur pointu !

Tout est pointu chez lui : l'esprit, l'argument, la voix !

Le mot le plus désagréable est toujours celui qui lui vient le plus naturellement, et Dieu sait s'il s'en est fait faute à l'égard de M. le ministre de l'intérieur, de M. Baroche, de M. Janvier de La Motte, préfet du Gard, à l'époque de l'élection en question.

**Détail piquant :**

M. Janvier de La Motte assistait, dans la tribune de la présidence, à ce discours dont sa personne faisait tous les frais, et l'on assure qu'à la fin de la séance, il a chargé M. Bethmont de demander des explications à M. Lefèvre-Pontalis sur certaines expressions plus que vives dont il s'est servi.

En levant la séance, le baron Jérôme David a annoncé qu'il n'y avait qu'un seul rapport de prêt, celui de l'élection de M. Chagot (Saône-et-Loire).

Il serait temps pour les bureaux d'activer leurs travaux.

Ainsi que l'a fait remarquer M. Boutelier, le mois va finir, et il ne faudrait pas que la session extraordinaire empiétât sur le mois prochain. « Vous me comprenez à demi-mot », a-t-il ajouté.

Le demi-mot n'est autre chose que la nouvelle indemnité de quinzaine à laquelle aurait

droit la Chambre, si elle continuait en janvier sa session extraordinaire. On comprend qu'aucun député ne veuille être soupçonné d'un pareil calcul.

Entraîné même par un excès de scrupule, un député n'a pas craint de proposer des séances de nuit.

M. Wittersheim, à ce seul mot, a été sur le point de monter à la tribune pour protester au nom des sténographes et des compositeurs du Journal officiel.

Heureusement, M. le baron Jérôme David a coupé court à cette légitime émotion, en faisant comprendre que, pour le moment, l'organisation n'était point prête pour le service de nuit.

Quoi qu'il en soit, le désir est unanime, sur les bancs de la Chambre, d'en finir au plus tôt avec la vérification des pouvoirs, et nous avons entendu plusieurs députés parler même de vendredi prochain comme terme probable.

Avec un redoublement d'activité de la part des bureaux, ce serait là une limite qui pourrait fort bien ne pas être dépassée.

Le Journal officiel publie le rapport suivant adressé à l'Empereur par M. le ministre de l'intérieur, le 15 août 1869.

» Sire,

« A l'occasion du centenaire de Napoléon, Votre Majesté a voulu améliorer le sort des compagnons d'armes du chef de sa dynastie, en leur assurant une pension viagère de 250 francs. A cet effet, une loi a été votée

**FEUILLETON.**

58

**L'ENFANT TROUVÉ,**

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

**DEUXIÈME PARTIE.**

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

Gaëtan but avec avidité. Un éclair de joie resplendit sur son front.

— Merci ! murmura-t-il, et que Dieu vous récompense... pour votre charité.

Ses mains se joignirent comme s'il eût voulu prier, et il expira.

M. Mathieu demeura un instant immobile et pensif devant le cadavre de ce gentilhomme qui lui avait fait tant de mal et dont il venait d'avoir pitié.

— Rigoureux enchaînement des choses de ce monde, réfléchit-il. Il a vécu dans toutes les souillures de l'âme : il est mort au milieu de la fange et de l'ignominie. Le doigt de Dieu est là !

Et il se remit en marche pour rejoindre le bataillon dont il était le chirurgien.

Un quart-d'heure s'était à peine écoulé, lorsqu'un

homme de mauvaise mine, enveloppé dans un manteau, la tête couverte d'un chapeau à larges bords, parut sur la place déserte. Il regarda de tous côtés, s'étonna de ne voir personne, s'adossa contre un arbre et attendit. C'était Roch Duhoux, l'espion de Carrier, Roch Duhoux, devenu l'un des plus redoutables séides du terrible conventionnel, qui depuis un mois gouvernait Nantes comme commissaire-général, et y faisait régner la terreur dans sa plus violente atrocité.

— L'heure du rendez-vous a sonné, se dit l'estafier du proconsul nantais. Ils ne tarderont pas à venir.

Bientôt il aperçut à quelques pas devant lui, le corps inerte du marquis d'Apremont. Il ne lui accorda d'abord qu'une attention distraite. Il avait trop l'habitude de rencontrer des cadavres sur son chemin pour s'émouvoir à la vue d'un homme mort. Cependant ses yeux ne tardèrent pas à se fixer sur le costume de Gaëtan. En dépit des taches immondes qui en dissimulaient l'étoffe et la couleur, il remarqua que les vêtements étaient de velours bleu. Un chef royaliste pouvait seul être vêtu si élégamment. Cette remarque piqua la curiosité de Duhoux, qui voulut savoir ce qu'il en était. Il alla donc examiner les traits du supplicié, et proféra une exclamation pleine de surprise sarcastique.

— Ah ! bah ! mon ancien maître ! dit-il.

Après une pause, il reprit :

— C'est bien lui, pardieu !... Je le retrouve dans un

joli état... vautré, boueux, sanglant !... Quel goujat de grand seigneur il est ainsi !... et comme la mort traite également les gentilshommes et les manants !... Ça fait plaisir à voir... C'est égal, ajouta-t-il en hochant la tête d'un air dépité, je caressais l'espérance de le retrouver vivant. Il m'eût été si doux de l'arrêter en lui témoignant beaucoup d'égards, et, fidèle serviteur, de le guider moi-même jusqu'au bas de l'échafaud !

Disant cela, il lança un coup de pied au cadavre, et retourna tranquillement reprendre la position qu'il venait de quitter.

La place des Tilleuls est élevée au-dessus du niveau des rues qui l'entourent. Des degrés de pierre, disposés à intervalles dans le talus, donnent accès sur la plate-forme. Un groupe d'hommes franchit bientôt l'un de ces escaliers, et se dirigea vers Roch Duhoux. A leur allure oblique, à leur physionomie sombre, à leurs yeux ardents, un observateur eût facilement deviné que ces hommes étaient des espions, des pourvoyeurs de guillotine, des assassins. Ils firent halte à trois pas de celui qui semblait les attendre, et lui adressèrent un mot de ralliement.

— Nous sommes sacristains de Marat, dirent-ils.

— Je suis sacristain de Marat, répondit Roch Duhoux.

— Mort aux brigands ! vive Carrier ! reprirent les acolytes mystérieux.

— Mort aux brigands ! vive Carrier ! répéta l'ancien valet du marquis d'Apremont.

Puis il complimenta les nouveaux venus sur leur exactitude, et leur distribua de l'argent.

— J'arrive de Nantes, poursuivit-il. Ce matin j'ai eu l'honneur de causer avec le citoyen commissaire général. Il est content de vous. Il trouve que vous avez bien travaillé au Mans, où, grâce à vous, les prisons ont regorgé, où le bourreau n'a pas manqué de besogne un seul instant. Vos services méritent les plus grands éloges, et j'ai l'ordre de vous en combler. Soyez fiers ! mais que votre orgueil bien légitime ne fasse que donner plus de ressort à votre dévouement républicain. L'illustre Carrier compte que vous ne serez pas moins laborieux à Ancenis qu'au Mans. Comme il daigne m'accorder une confiance dont je m'efforce d'être digne, il m'a chargé de vous réunir ici et de diriger vos expéditions dans cette ville pleine d'aristocrates et de suspects.

— Sus à l'ennemi ! s'écrièrent les égorgeurs.

Roch Duhoux leur imposa silence d'un geste dominant.

— Pas encore ! dit-il. Soyons prudents. Mes instructions sont d'ailleurs positives : « Observer, interroger, écouter jusqu'à ce que l'armée républicaine ait traversé Ancenis, de peur d'avoir maille à partir avec Kléber et Marceau, deux exécrables modérés, capables de nous faire fusiller. Une fois l'arrière-garde lancée sur la piste

dans la dernière session par le Corps-Législatif, et plus de quarante mille demandes de vieux soldats de la première République et du premier Empire ont été déjà admises, après vérification des titres, par le conseil d'Etat.

» Mais la sollicitude de l'Empereur s'est portée plus loin. Votre Majesté s'est proposé de provoquer la fondation d'une œuvre où la vieille et la jeune armée, se rencontrant en quelque sorte, seront unies comme par un lien de bienfaisance réciproque et participeront aux mêmes avantages.

» Il s'agit d'une vaste organisation de secours mutuels comprenant les hommes des armées de terre et de mer, sans distinction de grade, et quelle que soit l'époque où ils aient quitté le service. Pour réaliser ce projet, il sera institué à Paris, sous le titre de comité de patronage, une commission chargée d'encourager dans la capitale et dans les départements la formation de sociétés de secours mutuels composées uniquement d'anciens militaires ou de militaires qui sont encore liés au service.

» Les opérations du comité de patronage seront facilitées par la libéralité de l'Empereur, qui a mis à sa disposition une somme de 500,000 francs.

» Par cette œuvre, dont Votre Majesté a voulu rattacher l'établissement à la commémoration séculaire de la naissance de Napoléon I<sup>er</sup>, tous ceux qui auront servi humblement ou avec éclat leur pays verront se perpétuer la noble camaraderie qui les a unis dans les camps, et ils continueront sous une autre forme, dans la vie civile, cette confraternité d'armes qui a été leur force et leur honneur.

» J'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté, après m'être concerté avec mes collègues les ministres de la guerre et de la marine, un projet de décret qui a pour objet d'instituer le comité de patronage. Je transmets en même temps au conseil d'Etat les statuts de l'Œuvre, afin qu'elle soit reconnue comme établissement d'utilité publique. Je ne doute pas que le conseil d'Etat ne s'associe avec empressement aux généreuses intentions de l'Empereur.

» Je suis, etc., »

Suit un décret conforme, en date du 24 novembre.

Les statuts du comité de patronage ont été délibérés et adoptés par le conseil d'Etat, dans la séance du 17 novembre. Voici les articles importants :

Art. 1<sup>er</sup>. Il est établi, à Paris, une œuvre de patronage pour encourager et aider par des subventions les sociétés de secours fondées ou à fonder à Paris et dans les départements entre les anciens militaires des armées de terre et de mer.

Les militaires en activité peuvent être admis par les statuts à faire partie de ces sociétés.

Art. 2. L'Empereur est président d'honneur de cette œuvre.

Les ministres de la guerre et de la marine sont vice-présidents d'honneur.

L'œuvre est administrée par un comité.

Le président et les autres membres du comité sont nommés par l'Empereur.

Art. 3. Les ressources de l'œuvre se composent :

- 1<sup>o</sup> Du produit des souscriptions ;
- 2<sup>o</sup> Des intérêts des fonds placés à la caisse des dépôts et consignations ;
- 3<sup>o</sup> Des dons et legs.

Art. 4. L'œuvre n'accorde son patronage qu'aux sociétés dont les statuts auront été approuvés suivant les formes établies par le décret du 26 mars 1852.

Art. 5. L'œuvre pourra être dissoute par le comité, sous l'approbation du ministre de l'intérieur ;

L'actif disponible sera réparti entre les sociétés par le ministre de l'intérieur.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

La nouvelle transmise au *Times*, sur la proposition française de désarmement, est considérée à Berlin, comme dénuée de fondement.

— Le général Banks a quitté Paris pour retourner aux Etats-Unis, où le rappellent ses fonctions de président du comité des affaires étrangères.

Le général Banks a été reçu avant son départ par l'Empereur.

— Le roi Victor-Emmanuel, dont la santé est complètement rétablie, est arrivé à Turin, où il a été reçu par les autorités et par les sociétés ouvrières. Une grande foule assistait à la réception. Le roi a parcouru les rues au milieu des applaudissements de la population.

— On remarque que, dans le Message du président Grant, on se défend de livrer à la publicité les documents relatifs à l'île de Cuba. Pour un gouvernement démocratique ce n'est pas trop mal.

— Les nombreuses maisons de commerce françaises qui sont en relations suivies avec les Etats-Unis, se montrent fort émuës de la perturbation que va jeter, dans la correspondance postale entre les deux pays, la prochaine expiration du traité qui en réglait jusqu'ici les conditions.

Ce traité arrive à son terme le 1<sup>er</sup> janvier 1870 et n'a pu être ni renouvelé ni prorogé, en raison d'une dissidence de vues entre l'administration américaine et l'administration

française. Cette dissidence porte, croyons-nous, sur le poids à fixer pour la lettre simple.

La nature même de la difficulté dit assez qu'elle ne saurait tarder à être résolue. Mais, dans l'intervalle, il va en résulter de sérieux inconvénients, dont le moindre ne sera pas l'impossibilité de l'affranchissement des lettres par certains paquebots.

Nous pouvons ajouter, du reste, que notre gouvernement apprécie ces inconvénients et qu'il est disposé à tout faire pour en abrégier la durée.

— Le conseil d'Etat vient d'être saisi d'un projet de loi qui apporte des modifications importantes au tarif et au règlement de l'octroi de Paris.

Ces modifications sont destinées à faire droit aux réclamations des usiniers.

— On dit, dans certains cercles, que le contingent de l'armée va être réduit de 100,000 à 80,000 hommes.

— Les amis de M. le duc de Marmier ont accueilli avec satisfaction le décret, inséré au *Journal officiel*, par lequel les électeurs de la 5<sup>e</sup> circonscription de la Haute-Saône sont convoqués pour le 16 et le 17 du mois prochain. Ils ne doutent point de sa réélection.

Il convient d'ajouter que l'assurance des amis de M. le baron Gourgaud n'est pas moins grande.

S'il fallait s'en rapporter aux prévisions, nous serions donc exposés à voir le suffrage universel renvoyer les deux compétiteurs *ex æquo* devant la Chambre.

— Moins certains du succès, par contre, semblent être les partisans de l'honorable et malheureux marquis de Sainte-Hermine.

Il paraît, en effet, qu'un groupe considérable d'électeurs de la Vendée — le même sans doute qui avait adopté M. Keller — songerait à offrir la candidature à M. Cochin.

Si le fait se confirme, l'honorable marquis de Sainte-Hermine aurait là affaire à un adversaire redoutable.

— Le monde officiel est menacé de deux grands deuils.

Le maréchal Regnaud de Saint-Jean d'Angely, dont l'indisposition présentait depuis quelques jours un caractère très-grave, est, d'après les dernières nouvelles venues de Cannes, à toute extrémité. Une dépêche, adressée à l'Empereur par le préfet des Alpes-Maritimes, ne laisse plus aucun espoir.

— On s'attend également, d'heure en heure, à ce que la cruelle maladie dont souffre depuis plusieurs mois l'honorable M. Delangle, touche à l'issue fatale que toute la science de M. Nélaton aura été impuissante à prévenir.

C'est M. Duvergier, ministre de la justice, qui semble désigné, dès à présent, pour succéder à M. Delangle dans les éminentes fonc-

tions de procureur général près la cour de cassation. On sait, en effet, que M. Duvergier n'a jamais accepté le ministère de la justice qu'à titre purement transitoire.

— La santé de M. Schneider s'est sensiblement améliorée depuis deux jours, et il ne serait point impossible que l'honorable président du Corps-Législatif reprît prochainement sa place au fauteuil.

— D'après le *Courrier de Lyon*, le cardinal de Bonald serait dans un état de faiblesse qui inspirerait des inquiétudes à son clergé.

M. de Bonald est depuis trente ans archevêque de Lyon.

— D'après le *Figaro*, le véritable assassin du docteur James serait un nommé Boulanger, qui vient d'être arrêté à Marseille, dans les vieux quartiers.

On l'a saisi au moment où il cherchait à vendre sa montre en argent. Il avait aux mains des entailles récentes, et on trouva sur lui un billet du chemin de fer de Marseille à Rognac. On le soupçonna aussitôt. M. le procureur impérial Crépon, immédiatement prévenu, se rendit au dépôt pour procéder à un interrogatoire, et il a obtenu, paraît-il, les aveux les plus complets.

Le coupable est un jeune homme de dix-sept ans, venu à Marseille à la suite d'un vol important commis à Pontarlier, au préjudice du patron boulanger chez lequel il travaillait.

L'argent volé avait été vite dépensé dans des maisons de débauche, et c'est pour se procurer de nouvelles ressources que ce précoce malfaiteur avait pris le chemin de fer avec la pensée et l'espoir de dépouiller pendant la nuit un de ceux avec lesquels il voyageait.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons reçu communication de la réponse faite par la commission des fabriques de Saumur au rapport de M. Labiche.

La longueur de ce document ne nous permet pas de le publier aujourd'hui ; nous le donnerons dans notre prochain numéro, et il sera précédé du texte du rapport, ainsi que nous l'avons annoncé.

Dès à présent, les jeunes conscrits et leurs familles ont à se mettre en mesure pour le tirage au sort, les exemptions et le reste. C'est à leur intention que nous publions les indications suivantes :

Les tableaux de recensement de la classe de 1869, ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1870, seront publiés et affichés les dimanches 17 et 23 janvier prochain. Le tirage au sort commencera le 14 février.

Immédiatement après le tirage, les sous-préfets enverront au préfet du département une expédition authentique de la liste du ti-

des Vendéens, carte blanche ! La ville nous appartient. Main-basse sur tout ce qui sent le royalisme, et mort à tout ce qui ose nous résister. » C'est formel ; obéissons. Il ne manque pas ici de braves sans-culottes pour nous venir en aide et accélérer l'exécution de notre devoir.

— Dispersons-nous, dit un des sacrifiants.

— Oui, dispersons-nous, reprit un autre, et fouillons du regard tous les carrefours, toutes les rues, toutes les maisons.

— Nous nous retrouverons sur cette place à cinq heures, ce soir, ajouta Roch Duhoux.

Les espions allaient se séparer lorsqu'il les retint.

— Encore un mot, dit-il. J'ai reçu avis que la famille d'un chef royaliste, le ci-devant comte de Flavigny, était ce matin dans la ville. Elle y est peut-être en ce moment, déguisée, cachée. Vingt pistoles à qui me la livrera.

— C'est entendu. Les signalements ?

— Deux femmes : l'une jeune et jolie à croquer ; l'autre plus âgée, mais belle tout de même. L'une et l'autre ayant une mine distinguée qui doit les trahir sous n'importe quel costume. Des brigandes de première qualité, quoi !

Et Roch Duhoux fit claquer sa langue contre le palais de sa bouche à la manière des fins dégustateurs.

— Eh ! eh ! serait-on amoureux ? demanda d'un ton ironique l'un des bandits.

— Peuh ! répliqua Duhoux en haussant les épaules, je suis surtout vindicatif, mes agneaux. Or, je hais particulièrement un certain Bénédic, capitaine d'état-major, aide-de-camp de Kléber, qui s'intéresse à elles, et je ne serais pas fâché de les conduire à la guillotine pour lui causer un petit désagrément.

— Approuvé !... Et maintenant en chasse, et flairons la piste des belles dames de Flavigny !

— Mort aux brigands ! vive Carrier ! exclama de nouveau la bande en s'éparpillant et en s'éloignant dans des directions opposées.

Presque au même instant, le gros de l'avant-garde républicaine faisait son entrée dans Ancenis. Kléber avait résolu de franchir l'étape et de pousser jusqu'à Nort sur le chemin de Savenay pour soutenir Westermann. Retenu près de son général, Bénédic ne put suivre Justin qui voulait le mener à l'endroit où étaient réfugiés la comtesse et Blanche. En s'écartant d'ailleurs de la colonne, en se rendant au fond de la ruelle du Figuier, il eût craint d'attirer les regards, de donner l'éveil aux espions, aux assassins, ces oiseaux de proie acharnés sur les traces sanglantes que laissaient en fuyant les malheureux Vendéens.

— Mon bon Justin, dit-il à Coquelicot, tu as vu, tu as surtout deviné ma joie quand tu m'as appris que toute la famille de Flavigny avait échappé aux massacres du Mans. Cette joie est plus vive, plus profonde en-

core que tu ne peux le supposer. Malheureusement elle est mêlée de nouvelles inquiétudes et de nouveaux tourments. En effet, pour les vaincus, pour les fugitifs de la Vendée, un grand danger passé, un plus grand encore apparaît menaçant. Abandonné par nous, Ancenis deviendra un champ de mort. On dénoncera, on livrera, on fusillera, on égorgera, il faut donc que la comtesse et Mlle Blanche quittent promptement la ville et se retirent dans la campagne. Guide-les, protège-les, et que Mugnette, provisoirement remplacée comme cantinière du deuxième bataillon, leur prodigue ses soins. C'est le plus signalé service que puisse jamais me rendre votre vaillante amitié.

— Il suffit, mon capitaine, Justine et moi, nous serons toujours prêts à nous dévouer pour vous et pour ceux qui vous sont chers... Maintenant, un avis, reprit-il : dans quelle direction faut-il que nous partions avec vos protégées ?

— Prenez la route de Nort, puis tournez à droite, et suivez le chemin de Châteaubriant. Nos hussards ne sont pas encore de ce côté. On assure que les paysans bretons y sont bien disposés pour les Vendéens.

— Alors nous ferons sagement, Justine et moi, de remettre en chemin notre costume du Poitou par-dessus notre uniforme républicain.

— Très-sagement... Après quelques heures de marche, vous serez hors de danger. Vous trouverez sans

peine, je l'espère, une closerie de métayer ou une cabane de bûcheron qui vous offrira l'hospitalité. Tu laisseras Mugnette avec Mme et Mlle de Flavigny, et tu t'empresseras de venir me rendre compte, soit à Savenay, soit à Nantes, du résultat de ta mission. Je me propose ensuite de tout préparer pour faire passer en Angleterre cette noble famille, dont la présence parmi les insurgés ébranle parfois mon courage, trouble ma conscience et désole mon cœur.

— Il sera fait selon votre volonté, répondit simplement Justin.

Bénédic était à cheval. Il se pencha vers Coquelicot qu'il attira brusquement par la main et qu'à plusieurs reprises il embrassa.

— A toi et à ta femme ces témoignages de ma tendresse et de ma reconnaissance ! dit-il. Partagez, car je vous aime également tous deux.

Il allait s'éloigner. Coquelicot le retint.

— Je vous ai fait part, dit-il, de la résolution du comte et de son fils, déterminés à combattre dans les rangs royalistes tant qu'il existera une armée vendéenne. J'ajouterai quelques mots encore, car j'ai promis de vous les répéter fidèlement : c'est que, s'ils meurent dans la lutte, ils vous béniront en expirant.

Une pâleur nerveuse, produite par une émotion à la fois douce et poignante, envahit le beau visage de Bénédic.

rage, liste sur laquelle le préfet formera un état indiquant, par canton, le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de la classe.

Cet état devra être adressé au ministre de la guerre le 15 mars 1870 au plus tard.

Un décret déterminera ultérieurement les autres opérations relatives à la formation du contingent de la classe de 1869.

Les pièces à produire par les jeunes gens ayant des droits à l'exemption sont affranchies du droit de timbre et délivrées sans frais.

Les pièces servant à constater les droits des frères de militaires morts au service, des fils de veuves, etc., c'est-à-dire les actes de décès, de mariage, de naissance ne doivent pas être produits par extraits; il est nécessaire qu'il en soit donné copies textuelles et entières.

M. le ministre de la guerre vient d'envoyer à l'examen du conseil d'Etat un projet de loi, promis par son prédécesseur, à la dernière session du Corps-Législatif. Il s'agit de la moralisation du remplacement militaire, rétabli par le fait de la suppression de la caisse de l'exonération officielle.

Une commission sera instituée par le ministre de la guerre au chef-lieu de chaque département, pour examiner les conditions d'aptitude physique et morale des remplaçants présentés par les pères de famille ou par les compagnies privées; aucun individu ne sera admis à remplacer, s'il n'est porteur de l'exeat de la commission.

Le projet de loi énumère les conditions exigées des remplaçants et des individus qui les présentent au conseil de révision.

Trois des Hanovriens, principaux acteurs dans la rixe sanglante dont le rue Baudrière a été samedi soir le théâtre, sont en ce moment à la disposition de M. le procureur impérial.

On assure que dans les interrogatoires qu'on leur fait subir, ces individus s'accusent réciproquement.

Le conseil d'Etat vient d'adopter plusieurs projets de décrets parmi lesquels nous citerons la mise en adjudication du chemin de fer de Saint-Nazaire au Croisic.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Les deux directeurs de nos troupes dramatiques se piquent d'honneur et font à qui mieux mieux pour contenter le public. Il est vrai qu'il leur en revient aussi quelque chose, car la salle était encore pleine lundi.

M. Lefevre nous avait conviés à son spectacle pour y applaudir M<sup>lle</sup> Scriwaneck.

Cette éminente artiste, dont le talent nous rappelle à chaque instant celui de Déjazet, nous a tenus pendant quatre heures sous le charme de son jeu et de sa verve inépuisable. La variété de ses costumes et l'élégance avec

laquelle elle les porte ont ravi tout le monde.

M<sup>lle</sup> Scriwaneck chante le couplet avec beaucoup de grâce et de finesse; le trait ne lui échappe jamais, elle le lance avec art. Comme Déjazet, dont elle est la digne émule, elle sait faire valoir jusqu'au moindre mot et tirer un parti excellent de toutes les situations.

L'entrain ne lui fait jamais défaut, elle sait même l'exciter chez tous ceux qui l'entourent. Deux rappels successifs lui ont prouvé que notre parterre avait su l'apprécier.

Nous regrettons que l'illustre comédienne ne puisse pas nous rester, pour avoir une fois de plus le plaisir de lui exprimer toutes nos sympathies. De nombreux engagements l'appellent ailleurs; mais nous espérons qu'elle nous reviendra et que nous pourrions encore l'entendre dans quelques-unes de ses créations si spirituelles.

Les artistes de Tours ont tous fait de leur mieux pour seconder M<sup>lle</sup> Scriwaneck, et quelques-uns y ont réussi: M. Philis, entr'autres, dont le talent comique est très-goûté.

N'oublions pas M. Baillard qui, dans le rôle de Jacobus, avait parfaitement le physique et le costume de l'usurier décrit par Balzac.

La partie féminine a aussi fait son devoir, et nous n'avons que des hommages à lui adresser. J. B.

#### VILLE DE SAUMUR.

#### AVIS ADMINISTRATIF.

#### Liste électorale. — Révision pour 1870.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés, qu'aux termes du décret réglementaire du 2 février 1852, l'administration municipale s'occupe, en ce moment, de la révision de la liste électorale.

En conséquence, le tableau de rectification sera affiché et déposé au secrétariat de la Mairie, ainsi que la liste électorale, pendant 20 jours, à partir du 15 janvier.

Pendant ce temps, c'est-à-dire du 15 janvier au 4 février, tout citoyen omis pourra réclamer son inscription, et tout électeur inscrit pourra réclamer la radiation de tout électeur indûment inscrit ou l'inscription de tout individu omis.

Le Maire rappelle que, passé le délai réglementaire (4 février), aucune inscription, autre que celles prononcées dans les délais légaux, soit par la commission municipale, soit par M. le juge-de-peace, ne pourra être faite sur la liste électorale, qui devra servir pour toutes les élections ultérieures jusqu'au 31 mars 1871. Il ne saurait donc trop insister auprès de ses administrés et notamment auprès de ceux qui n'auraient pas reçu de cartes aux dernières élections, pour les inviter à se présenter à la Mairie, afin de s'assurer s'ils sont portés sur la liste. Dans le cas contraire, ils pourraient s'en

Blain, l'armée vendéenne parvint enfin à Savenay. Affreusement démoralisée, dans un état de désorganisation complète, elle s'était ralliée pour la dernière fois à l'abri des remparts de cette ville, dont le nom devait rappeler le souvenir de son entière destruction. Là, toute cette foule harassée de fatigue, exténuée d'inanition, incapable de faire un pas de plus, espérait reprendre haleine et se reposer pendant vingt-quatre heures avant d'être assaillie par les Bleus. Les malheureux se trompaient. A peine, en effet, s'étaient-ils répandus dans les maisons et dans les églises, quand les républicains débouchèrent en plaine, à peu de distance de la place. Des cris d'épouvante retentirent aussitôt comme un glas de mort dans toutes les rues de Savenay. En vain le nouveau chef des Vendéens, le vaillant Fleuriot, s'efforça-t-il de conjurer par d'énergiques dispositions un désastre irréparable; ses ordres, ses prières, ses menaces, rien ne put calmer la terreur panique ni arrêter les fuyards.

Comme un torrent qu'une force aveugle entraîne et précipite, l'armée royale, ou plutôt une immense et informe cohue, où se mêlaient dans un désordre sans nom tous les sexes et les âges, s'entassait sous les pieds des bœufs et des chevaux, au milieu des charrettes et des caissons renversés, dans toute la longueur de la rue qui aboutit à la porte de Guérande. Mais, au bas du coteau, ces flots humains, rapides et tumultueux, devaient se

prendre qu'à leur négligence, pour leur défaut d'inscription.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 20 décembre 1869.

Le Conseiller municipal délégué,  
f. f<sup>ns</sup> de Maire de Saumur,  
LECOY.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

#### Dernières Nouvelles.

La journée parlementaire du 21 a été marquée, au Corps-Législatif, par le dépôt d'une demande d'interpellations sur les affaires de l'Algérie; des observations de M. Jules Simon, relatives à l'impôt des vins de Bercy; la validation de l'élection de M. Chagot; la lecture enfin des rapports concernant les élections de MM. Rouxin, Marion et du Couëdic.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET

#### ETAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 16 décembre.

##### NAISSANCES.

Sexe masculin, 7,  
— féminin, 5, — Total, 12.

##### MARIAGES.

2, Joseph Pérouse, employé aux lits militaires, et Joséphine Boudet, domestique, tous deux Saumur.

Jérôme-Victor Guillot, serrurier, et Anne-Marie Paimparé, couturière, tous deux Saumur.

##### DÉCÈS.

1<sup>er</sup>, Camille Chauveau, 20 jours, Grand'Rue; — 2, Jacques Bourgerie, journalier, 64 ans, rue de la Croix-Verte; — Catherine Chenevreau, 80 ans, sans profession, épouse Pierre Bruneau, rue du Pressoir-St-Antoine; — 3, Véronique Parthiau, 84 ans, lingère, Hôpital; — Emilie Barot, gantière, 69 ans, rue de la Visitation, veuve Urbain Fourcheau; — 4, Pierre Langevin, propriétaire, 61 ans, rue de la Gueule-du-Loup; — 3, Auguste Martin, 2 jours, rue St-Nicolas; — 4, Charles-Etienne Vignol, 2 jours, rue Royale; — 7, Jacqueline Barbenoire, journalière, 52 ans, épouse Jacques Legard, Hôpital; — 8, Catherine Baudoin, journalière, 67 ans, Hôpital; — 10, Jeanne Graveleau, journalière, 68 ans, veuve Florent Jacob, Hôpital; — Léon-André Montaudon, 5 mois, rue du Collège; — Jacques Bergerot, propriétaire, 89 ans, montée du Fort; — 12, Auguste-Charles Viau, 1 ans, rue de la Visitation; — 13, Jean Biéumont, jardinier, 40 ans, rue ancienne Marmaillet; — 14, Joseph-Jean Prezelin, propriétaire, 77 ans, rue de la Chouetterie; — François Fortier, domestique, 27 ans, Hôpital; — 15, Marie Dariau, journalière, 69 ans, veuve René Paris, rue de la Visitation; — Jacques Delanoue, ancien plâtrier, 74 ans, montée du Fort; — Pierre Prévost, menuisier, 72 ans, Hôpital.

briser contre un obstacle insurmontable. Marigny, l'Ajax de cette guerre de géants, avait pris l'avance sur ceux qui fuyaient, et, soutenu par les gars de Cerisais, qui se seraient fait tuer jusqu'au dernier sur un ordre de leur terrible chef, il leur barra résolument le passage. Là se trouvaient aussi le comte de Flavigny et Raoul, à la tête des grenadiers vendéens et du contingent de Montaigu.

Déterminé à tenter un dernier effort pour que l'armée pût se maintenir au moins quelques jours derrière les solides murailles de Savenay et se réorganiser à loisir, le comte poussa son cheval au milieu des foyards, et, au nom de leur intérêt, du salut des femmes et des enfants, qu'une nouvelle déroute sous le feu de l'ennemi livrerait infailliblement à la mort, il les supplia de faire volte-face et de marcher au combat. Soit pudeur, soit intimidation, car les soldats du comte de Flavigny avaient mis le fusil à l'épaule et menaçaient de faire feu sur la foule, ces pauvres gens, par un revirement subit dont les tumultes populaires ont fourni plus d'un exemple, s'arrêtèrent en effet, et s'écrièrent tout d'une voix en agitant fiévreusement leurs armes:

— Oui! en avant! en avant! Mort aux Bleus! Vive le roi!

(La suite au prochain numéro.)

#### Spectacle du 27 décembre.

DIRECTION DE M. ROLLOT.

On demande des **Ingenieurs**, vaudeville en 1 acte.

**Gavaud, Minard et C<sup>ie</sup>**, vaudeville en 3 actes.

**La Chanson de Fortunio**, opérette en 1 acte.

#### EAU-DE-VIE VIEILLE DE L'ANJOU.

M. DUBOIS, propriétaire à Varrains, informe le public que, depuis 1848 et 1849, il a toujours fabriqué de l'eau-de-vie de vin et qu'il vient d'établir à Saumur, chez M. BOUCHARD-RAGUIN, épiciers, rue du Portail-Louis, un dépôt d'eau-de-vie de vingt ans de fûtaille ne laissant rien à désirer.

Pour se convaincre de la finesse de l'arôme, il suffit d'en user dans une tasse à café.

M. Bouchard-Raguin s'est engagé par écrit à ne vendre aucune autre eau-de-vie que celle de M. Dubois.

Toute personne qui désirera des eaux-de-vie en fût pourra s'adresser directement à M. Dubois, à Varrains.

Prix au litre (sans bouteille), 2 fr. 50.  
Une concession sera faite à ceux qui prendront en fût. (542)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière du Barry*, qui rend santé, appétit, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalscière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Biliange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris. (457)

#### REVUE DE LA SEMAINE.

La Bourse a tout accepté cette semaine avec le parti pris et la bonne volonté de la confiance. Mais, nous n'en croyons pas moins que cette hausse serait bien plus logique si la situation des sphères politiques était plus nettement, nous voulons dire franchement dessinée. — Quoi qu'il en soit, la Rente est en train de regagner son coupon.

L'Italien est à 55.85, en hausse de 0,70; mais, on ne s'inquiète pas du prochain détachement du coupon. C'est significatif!

Le Crédit foncier a gagné 47.50, en quelques bourses, et la rareté du titre fait croire à une nouvelle augmentation des cours. Mais aussi le Crédit foncier a publié son bilan. C'est une bonne habitude à prendre.

Fort peu d'affaires sur la Société générale. Le prix des actions est à peu près stationnaire. Le Comptoir d'Escompte, au contraire, a gagné 10 fr., et ses titres sont très-recherchés.

On annonce une prochaine assemblée des actionnaires du Crédit mobilier, mais on croit aussi que les combinaisons des administrateurs seront aussi peu comprises que dans la première assemblée.

Hausse sur les Lombards; hausse sur les Autrichiens. Les chemins Français sont toujours dans la même situation; valeurs très-fermes et de premier ordre.

Les actions de Suez se sont un peu raffermies. Les délégations et les obligations sont beaucoup moins offertes, leurs cours n'ont guère bougé de la semaine. Le marché en banque, toujours plus animé, a suivi fidèlement le chemin tracé par la Rente. Nous signalerons la hausse du Simplon, les titres sont à 200, 205; mais signalerons aussi les manœuvres de certains agents qui déprécient les titres en dehors du marché, et les achètent afin de bénéficier de cette hausse croissante.

On dit que la *Carrosserie* ne va pas mal. — J.-F. Fort.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE A SAUMUR.**

- 1<sup>o</sup> MAISON, rue St-Jean, occupée par M<sup>me</sup> Ouvrard, épicière;
  - 2<sup>o</sup> Grande MAISON, rue d'Orléans, beau magasin, remise, écurie; le tout parfaitement approprié pour le commerce; long bail;
  - 3<sup>o</sup> MAISON, rue de la Tonnelle, occupée par M. Voisine, marchand tapissier; plusieurs vastes magasins; long bail;
  - 4<sup>o</sup> MAISON, rue de la Tonnelle, occupée en dernier lieu par Rigaud, teinturier; entrée en jouissance de suite;
  - 5<sup>o</sup> MAISON, à l'angle de la rue de la Tonnelle et du quai de Limoges;
  - 6<sup>o</sup> Deux MAISONS, place de l'Hôtel-de-Ville;
  - 7<sup>o</sup> MAISON, rue du Puits-Neuf, ayant pour enseigne: au Grenadier Français, louée à M. Guillemet; long bail;
  - 8<sup>o</sup> Vaste REMISE, rue Neuve-Beurepaire, louée à M. Lefèvre;
  - 9<sup>o</sup> Petite MAISON, rue de l'ancienne-Messagerie;
  - 10<sup>o</sup> MAISON, rue du Portail-Louis, appartenant à M<sup>me</sup> Paris;
  - 11<sup>o</sup> MAISON, rues du Portail-Louis et de la Petite-Douve, occupée par M. Malecot, serrurier, et autres;
  - 12<sup>o</sup> MAISON, rue de Bordeaux, remise, écurie, grand jardin; long bail;
  - 13<sup>o</sup> Autre MAISON, rue de Bordeaux, avec remise, écurie et jardin;
  - 14<sup>o</sup> Petite MAISON, cour et jardin, au Champ-de-Foire, près la rue de Bordeaux;
  - 15<sup>o</sup> MAISON, à l'entrée de la rue de la Chouetterie, avec jardin sur le Champ-de-Foire;
  - 16<sup>o</sup> Petite MAISON, rue Duncan;
  - 17<sup>o</sup> Trois CAVES en roc, rue de l'Hôtel-Dieu;
  - 18<sup>o</sup> MAISON, rue de l'Hôtel-Dieu, appartenant aux héritiers Picherit;
  - 19<sup>o</sup> Autre MAISON, rue de la Gueule-du-Loup, appartenant aux héritiers Picherit;
  - 20<sup>o</sup> Vaste MAISON, rue des Capucins;
  - 21<sup>o</sup> MAISON, rue du Roi-René;
  - 22<sup>o</sup> MAISON, près la Gare, route de St-Lambert;
  - 23<sup>o</sup> TERRAINS propres à bâtir, place de la Gare, route de St-Lambert et route de Rouen, ou Levée-Neuve.
- S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (500)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE,**

En totalité ou par lots, **UN CLOS DE VIGNE,** Situé au Pont-Fouchard, chemin de la Pierre-Couverte, près l'église, commune de Bagneux, contenant un hectare seize ares. S'adresser, à M<sup>e</sup> CLOUARD. (538)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

MAISON, à Saumur, à l'angle de la place du Marché-Noir et de la rue du Puits-Neuf, occupée par M. Lange. S'adresser audit notaire, et à M. LOISELEUR, rue d'Orléans. (447)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE ensemble ou séparément,**

**MAISON ET JARDIN,** rue du Petit-Mail, n<sup>o</sup> 7, Remise, écurie, chambre et jardin, place de l'Arche-Dorée, communiquant avec le précédent. (421)

Etude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé (Maine-et-Loire), successeur de M<sup>e</sup> DABURON.

**A VENDRE A L'AMIABLE LE DOMAINE DE BEAULIEU**

Dépendant de l'ancienne terre de BIZAY, Sis commune d'Epieds, département de Maine-et-Loire, Appartenant à M. Pradeau-Mazeau. Il comprend: 1<sup>o</sup> Belle maison de maître, vastes servitudes; 2<sup>o</sup> Le clos de Beaulieu, d'une contenance de 16 hectares 66 ares 50 centiares, un des plus beaux vignobles de l'Anjou, produisant un de ses vins les plus estimés. 3<sup>o</sup> De grandes et magnifiques caves, bien aérées, contenant trois pressoirs.

On y joindra, au gré des acquéreurs:

1<sup>er</sup> Huit hectares 25 ares environ de terre labourable, Appartenant à M<sup>me</sup> la comtesse d'Astorg.

2<sup>er</sup> Quarante-six hectares 47 ares 32 centiares de bois-taillis, Appartenant à M. Louis-Alexandre Sanzay, propriétaire à Varrains.

Il y aura toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M<sup>e</sup> LOUIS BOUTET, expert à Saint-Cyr-en-Bourg, soit audit M<sup>e</sup> SANZAY, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Pour le 24 juin prochain, MAISON Rue Cendrière, n<sup>o</sup> 3.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

56 ARES DE VIGNE, en plusieurs morceaux, au Clos-Poinçon et aux Galmoises. S'adresser audit notaire. (532)

**A VENDRE OU A LOUER,**

pour le 24 juin 1870, Une maison, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 7, occupée par M<sup>me</sup> Marquis, revendeuse. S'adresser à M<sup>me</sup> ROCHE, rue de la Bilange, n<sup>o</sup> 16, ou à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire. (502)

Etude de M<sup>e</sup> JULES MÉHOUS, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LEROUX.

**A VENDRE**

UNE PETITE MAISON OU GROTTTE, située au Bois-Brard, canton du Clos-Pointu, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et huit ares vingt-cinq centiares de vigne, dans lesquels se trouve la grotte ci-dessus, joignant M. Poisson et le chemin du Pont-Fouchard, au Bois-Brard. Entrée en jouissance immédiate. S'adresser, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

UNE **JOLIE PROPRIÉTÉ** Au Pont-Fouchard, Comprenant maison de maître, avec aménagement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 55 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgague. S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (461)

**A VENDRE**

**UNE MAISON ET FONDS A CÉDER**

S'adresser à M<sup>me</sup> GOUIN, rue des Capucins, qui l'habite. (499)

Etude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé successeur de M<sup>e</sup> DABURON.

**A VENDRE A L'AMIABLE, LA PROPRIÉTÉ DU PETIT-PALTEAU**

Située commune d'Epieds (Maine-et-Loire) et par extension sur celle de Saix (Vienne), Appartenant à M. de Béchillon. Cette propriété comprend: bâtiments d'habitation et d'exploitation, 10 hectares 64 ares 78 centiares de terres labourables, 53 ares de prés et 53 ares de bois-taillis. Elle sera prochainement traversée par la route directe, aujourd'hui en construction, de Saumur à Loudun. Les terres sont propres à la culture des prairies artificielles. On accordera toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> SANZAY, notaire. (482)

Etude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé, successeur de M. DABURON.

**A VENDRE A L'AMIABLE,**

UNE **BELLE MAISON,** Sise au bourg de la commune de Saint-Cyr, sur le bord de la route de Saumur à la Motte-Bourbon et à Loudun par Saint-Léger. Cette maison comprend: belle maison de maître en parfait état, servitudes, vastes caves et cour, jardin d'une contenance d'environ onze ares et clos de vigne d'une contenance d'environ un hectare. Cette maison serait très-propre au commerce des vins et à l'industrie des vins champagnisés. On pourrait vendre séparément la maison, ou la maison avec une portion de l'enclos. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. BOUTET, expert à St-Cyr-en-Bourg, ou audit M<sup>e</sup> SANZAY, notaire. (449)

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME.

**A VENDRE A L'AMIABLE,**

UNE PETITE MAISON, avec jardin, située à Saumur, montée du Château, n<sup>o</sup> 2, en face la Retraite, occupée en ce moment par M. Gallean. S'adresser, pour traiter, audit M<sup>e</sup> ROBINEAU. (519)

**MAISON, CAFÉ ET RESTAURANT BEUROIS**

Place du Roi René, à Saumur. **A VENDRE OU A ARRENTER.** Avec ou sans ses accessoires. Les paiements à la volonté de l'acquéreur. S'adresser à M. BEUROIS. (337)

**A VENDRE OU A LOUER**

UNE MAISON, servant de boulangerie, rue de l'Hôtel-Dieu, 18. S'adresser à M<sup>me</sup> veuve POITVIN, rue du Portail-Louis, 29. (454)

**BONS ET FORTS COTRETS A VENDRE**

Au prix de 64 fr. le cent, rendus à domicile. S'adresser à M. POITOU-BERNARD, M<sup>e</sup> de bois, à Saint-Florent. (549)

**A CÉDER DE SUITE,**

**LE CAFÉ DU GAGNE-PETIT,** Situé rue de la Visitation. Bonne clientèle.

**A VENDRE**

Une bonne CALÈCHE, légère, ayant peu servi, s'attelant à un seul cheval. S'adresser chez M. BERGE, carrossier, rue d'Orléans. (465)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1870, Maison, cour, jardin et remise, située à Saumur, levée d'Enceinte, n<sup>o</sup> 7. S'adresser chez M<sup>me</sup> LATRAU, rue des Basses-Perrières. (511)

**A CÉDER DE SUITE,**

Pour cause de cessation de commerce, UN **TRÈS-BON FONDS** de **MERCERIE ET BONNETERIE.** S'adresser à M<sup>me</sup> CARRÉ, place du Marché-Noir, à Saumur. (548)

**A LOUER**

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud. (68)

**A LOUER**

Pour la Noël 1869, QUATRE CHAMBRES, rue Saint-Jean. Prix ensemble, 100 fr. S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien. (522)

**A LOUER**

DE SUITE, DEUX MAISONS, rue de la Petite-Bilange, ancien hôtel Boutet, composées chacune de salon, salle à manger, cuisine, 5 chambres à coucher, grands séchoirs, cave, écurie, remise et jardin. S'adresser à M. A. BOLOGNESI, propriétaire, ou à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire.

**A LOUER**

pour la Saint-Jean 1870, UNE MAISON, propre au commerce, située à Saumur, rue St-Jean n<sup>o</sup> 51. S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (516)

M. SPRECHER, négociant à Saumur, prévient les habitants de cette ville et des environs, qu'il ne paiera pas les dettes de sa femme (HORTENSE KALB, marchande de liqueurs, sur le marché aux Légumes.) (528)

**L'UNION DES ACTIONNAIRES**

Le prix des abonnements pris pour un an au JOURNAL FINANCIER L'UNION DES ACTIONNAIRES (18, Chaussée-d'Antin, transféré actuellement, place Vendôme, 10), paraissant DEUX FOIS PAR SEMAINE, les mardi et vendredi, est réduit à 5 FRANCS, sans distinction, pour Paris et les Départements. (432)

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 31 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 22 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	72 40	"	"	72 47	"	07
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	103	"	"	103	"	"
Obligations du Trésor. . . . .	495	"	"	495	"	"
Ville de Paris 1869. . . . .	364	"	25	364 25	"	25 1
Banque de France. . . . .	2830	"	"	2840	"	10
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1695	"	25	1720	"	25
Crédit Foncier colonial. . . . .	395	"	"	395	"	"
Crédit Agricole. . . . .	635	"	5	630	"	5
Crédit Industriel. . . . .	637 50	"	2 50	637 50	"	"
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	210	"	5	367 50	"	2 50
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	710	"	1 25	707 50	"	2 50
Orléans (estampillé). . . . .	957 50	"	2 50	958 75	"	1 25
Nord (actions anciennes). . . . .	1123 75	"	3 75	1135	"	1 25
Est. . . . .	588 75	"	1 25	590	"	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	968 75	"	11 25	970	"	1 25
Midi. . . . .	637 50	"	2 50	636 25	"	1 25
Ouest. . . . .	596 25	"	2 50	592 50	"	3 75
Charentes. . . . .	478 75	"	"	480	"	1 25
Vendée. . . . .	1637 50	"	"	1638 75	"	1 25
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	341 25	"	2 50	340	"	5
Canal de Suez. . . . .	225	"	"	215	"	10
Transatlantiques. . . . .	370	"	5	372 50	"	2 50
Cable transatlantique. . . . .	85	"	2 50	83 75	"	1 25
Compagnie immobilière. . . . .	56 45	"	"	56 40	"	05
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	815	"	"	815	"	"
Autrichiens. . . . .	528 75	"	1 25	522 50	"	6 25
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	53	"	"	52 50	"	50
Victor-Emmanuel. . . . .	332 50	"	3 75	378 75	"	3 75
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	305	"	"	305	"	"
Est-Hongrois. . . . .	910	"	"	908 70	"	1 55
Foncier autrichien. . . . .						

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	349 75	"	"	350	"	"
Orléans. . . . .	344	"	"	340	"	"
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	339 50	"	"	339	"	"
Ouest. . . . .	339	"	"	339 50	"	"
Midi. . . . .	336 50	"	"	335 80	"	"
Est. . . . .	334 50	"	"	334	"	"